

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 1^{er} février 2016 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

10-02-2016

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2016;
4. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Liste des comptes;
8. Divers :
 - 8.1. Demande de contribution financière pour le Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton;

- 8.2. Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2015 – Demande de participation financière;
- 8.3. Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2015 – Nomination d'un bénévole;
- 8.4. Service de récupération de la peinture, huiles usées, piles, etc;
- 9. Rapport des comités;
- 10. Correspondance;
- 11. Questions de l'assemblée;
- 12. Levée de l'assemblée.

11-02-2016

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2016;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

4. **Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans la cadre du Règlement 302-2016 décrétant des travaux de pavage et autres du Rang 5 sur 1900 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts.

12-02-2016

6. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

13-02-2016

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

14-02-2016

7. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 117 271.46 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

15-02-2016

8.1. **Demande de contribution financière pour le Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton**

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de 250 \$ à la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton dans le cadre de leur défi cycliste de l'année 2016 .

Adoptée

16-02-2016
Annulée par
résolution
no. 39-03-2016

8.2 **Soirée reconnaissance des bénévoles de l'année 2015 – Demande de participation financière**

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide
financière au montant de 100 \$ au Comité de la soirée des
bénévoles.

Adoptée

17-02-2016

8.4 **Service de récupération de la peinture, huiles usées, piles, etc;**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Régie
intermunicipale d'Acton et des Maskoutains depuis le
1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT QU'à présent les citoyens auront accès à
l'Écocentre et à des collectes de résidus domestiques dangereux;

CONSIDÉRANT QU'actuellement des services de récupération
de la peinture et des huiles usées, piles, etc. sont offerts par la
municipalité par l'entremise de l'entreprise Laurentides
re/sources et que la récupération des appareils électroniques est
offert par l'entremise de ARPE Québec;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre fin à ces services
de récupération. Que Caroline Choquette, directrice générale et
secrétaire-trésorière, soit autorisée à transmettre des avis aux
deux entreprises mentionnées ci-dessus les informant que nous
mettons fin aux ententes conclues avec eux. Qu'une affiche
indiquant l'adresse et les heures d'ouverture de l'écocentre à
Acton Vale soit installée.

Adoptée

10. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la
correspondance reçue.

18-02-2016

12. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
20 h 07.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.

